

Appel à projet - Rénovations Exemplaires

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **1er octobre 2023**.

Présentation du dispositif

La Région Pays de la Loire et la Banque des Territoires lancent conjointement un appel à projet pour soutenir les rénovations exemplaires de bâtiments sur le plan environnemental.

L'objectif du présent appel à projet est de faire émerger des projets prenant en compte le bâtiment, ses usages, ses impacts dans sa globalité et apportant des solutions concrètes pour répondre aux problématiques environnementales liées à la maîtrise de l'énergie, au changement climatique, aux matériaux, à la préservation de la biodiversité, à la gestion de l'eau, etc.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Peuvent candidater les associations, entreprises, collectivités, institutions et GIP.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les bâtiments concernés par cet appel à projet sont :

- les bâtiments tertiaires,
- les logements adaptés (EHPA, PHPAD, etc.),
- les petits commerces,
- les bâtiments socio-culturels.

Pour être éligible, il est nécessaire de justifier d'une performance énergétique et GES minimale détaillée dans [le règlement d'intervention](#).

L'appréciation des projets soutenus se fera notamment au regard des critères suivants :

- la performance globale énergie climat du bâtiment,
- l'usage des énergies renouvelables,
- l'impact des matériaux utilisés,
- la stratégie patrimoniale globale du maître d'ouvrage,
- l'implication des usagers dans le projet,
- l'adaptation au changement climatique,

- la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité.

les travaux devront débuter avant le 31 décembre 2024 (ordre de service signé).

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

Le soutien financier régional s'élèvera au maximum à 20% des dépenses liées à l'atteinte des objectifs écologiques du projet. Ce soutien financier est plafonné à 200 000 € par projet.

Le soutien de la Région devra également respecter les régimes d'aides publiques correspondant à la typologie du projet et son bénéficiaire (minimis, régimes notifiés, etc.).

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Après de quel organisme

Pour préparer sa candidature, l'entreprises peut bénéficier d'un appui des services de la Région, par mail ou téléphone renov-exemplaire@paysdelaloire.fr / 02 28 20 54 02.

Le dossier est à déposer sur le portail des aides régionales, accessible prochainement pour cet appel à projet et jusqu'au **1er octobre 2023**.

— Éléments à prévoir

Le dossier doit comporter notamment :

- le formulaire de candidature dûment complété,
- une lettre de candidature signée par une personne habilitée à engager la structure,
- l'avis de situation au répertoire SIRENE du candidat,
- les documents techniques appuyant le projet (cf. formulaire),
- un RIB,
- un formulaire d'attestation minimis pour les entreprises,
- l'échéancier prévisionnel de réalisation du projet.
- une délibération de la collectivité ou du Conseil d'Administration de la structure approuvant la réalisation du projet et la demande de subvention au titre de l'appel à projet « rénovation exemplaire »,
- le contrat d'engagement républicain à compléter pour les associations et fondations,
- l'extrait d'immatriculation au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers de moins de 3 mois pour les entreprises,
- la déclaration de minimis pour les entreprises le cas échéant.

Les travaux ne devront pas être démarrés avant la date de dépôt du dossier.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis
 - › Régime cadre exempté de notification n°SA.59108 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2023
 - › Régime cadre exempté de notification n°SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES

Fichiers attachés

- [Formulaire de candidature](#) (28/04/2023 - 0.11 Mo)
- [Plan de financement](#) (28/04/2023 - 21.5 Ko)
- [Déclaration minimis](#) (28/04/2023 - 16.3 Ko)
- [Déclaration minimis pêche](#) (28/04/2023 - 18.3 Ko)
- [Déclaration minimis agriculture](#) (28/04/2023 - 66.8 Ko)
- [Lettre de candidature](#) (28/04/2023 - 13.5 Ko)
- [Contrat Engagement Républicain](#) (28/04/2023 - 19.0 Ko)